

Note sur Yves Congar et le Concile Vatican II

Marie-Anne Vannier

Citer ce document / Cite this document :

Vannier Marie-Anne. Note sur Yves Congar et le Concile Vatican II. In: Revue des Sciences Religieuses, tome 77, fascicule 1, 2003. pp. 8-10;

doi : 10.3406/rscir.2003.3654

http://www.persee.fr/doc/rscir_0035-2217_2003_num_77_1_3654

Document généré le 03/06/2016

NOTE SUR YVES CONGAR ET VATICAN II (1)

Souvent, le Père Congar évoquait, comme point d'orgue de son cours d'ecclésiologie, son *Journal du Concile*, à propos duquel il gardait un certain mystère. Mais, il aimait rappeler ce moment marquant de sa vie qu'a été le Concile Vatican II et il parlait de la parution de son *Journal*, qu'il avait différée à l'aube du troisième millénaire (en raison des personnes mentionnées), comme d'un événement. Or, c'en est véritablement un aujourd'hui, comme vient d'en témoigner le Colloque pour sa publication qui a rassemblé quelque trois cents personnes (2) et qui fait suite à un autre Congrès, organisé en 1996 autour de son œuvre (3).

De plus, cette parution coïncide pour ainsi dire avec l'anniversaire des quarante ans de l'ouverture du Concile Vatican II. Ainsi comprend-on mieux le sens et le rôle que le Père Congar a joué au Concile Vatican II. Avec le Pape Paul VI, avec Mgr Philips..., il en a été l'un des personnages-clefs (4). Il est l'un de ceux qui ont le mieux préparé et fait avancer le Concile, en travaillant assidûment les schémas préparatoires, en organisant des réunions diverses, en discutant avec les uns et les autres... D'abord expert, il a été assez vite membre à part entière des commissions et intégré au groupe belge. Il a, tout d'abord, été affecté à la sous-commission, travaillant sur le chapitre II (le peuple de Dieu) de la Constitution sur l'Église. Il a, ensuite, eu un rôle décisif pour l'élaboration du chapitre II (sur la Tradition) de la Constitution sur la Révélation, deux sujets qui lui tenaient à cœur : non seulement, il avait déjà longuement réfléchi sur la Tradition vivante (5), mais il avait aussi une vive conscience que

(1) Deux livres de référence : *Mon journal du Concile*, Paris, Cerf, 2 tomes, 2002 ; *Cardinal Yves Congar (1904-1995)*, éd. par A. Vauchez, Paris, Cerf, 1999.

(2) 27.9.2002, au Centre Chaillot-Galliéra.

(3) Cf. A. VAUCHEZ (éd.), *Cardinal Yves Congar (1904-1995)*.

(4) Cf. A. MELLONI, « Yves Congar à Vatican II. Hypothèses et pistes de recherche », in : *Card. Yves Congar*, p. 117-164 ; G. ALBERIGO (éd.), *Histoire du Concile Vatican II*, t. I-III, Paris, Cerf-Pecters, 1997-2000 ; J. GROOTAERS, *Actes et acteurs à Vatican II*, Louvain, Pecters, 1998.

(5) *La Tradition et les traditions. Essai historique*, Paris, Fayard, 1960 ; *La Tradition et la vie de l'Église*, Paris, Fayard, 1963 ; *La Tradition et les traditions. Essai théologique*, Paris, Fayard, 1963.

« l'Église est pour les hommes » (6) et il trouvait que l'expression de « peuple de Dieu », employée par Mgr Philips avait justement « l'avantage de manifester le lien historique entre Israël, le Christ, l'Église » (7). C'est à lui qu'on doit l'essentiel des grandes Constitutions dogmatiques qui ont renouvelé l'Église : *Lumen Gentium*, *Gaudium et Spes* (8), *Dei Verbum*, sans oublier le décret sur l'œcuménisme (*Unitatis Redintegratio*), celui sur l'Apostolat des laïcs (*Apostolicam actuositatem*), sur l'Activité missionnaire de l'Église (*Ad gentes*), La déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes (*Nostra Aetate*) (9)... Mais lui qui a écrit un article décisif sur la réception (10) nous invite aujourd'hui plus que jamais à recevoir effectivement l'apport de ce Concile qui a été parfois mal interprété ou trop vite oublié.

La lecture de son *Journal* peut y aider, en permettant de mieux comprendre la genèse des grands textes et les changements qu'ils ont réalisés. En le rédigeant chaque jour au Concile, le Père Congar n'était pas à son coup d'essai. Il avait une grande pratique du genre littéraire du *Journal*. Très tôt, sa mère l'avait initié à ce mode d'écriture. C'était une sorte de *catharsis* qu'elle proposait à ses jeunes enfants en leur demandant de dire comment ils vivaient la guerre (11). Tout au long de sa vie, le Père Congar a gardé cette méthode, qui lui permettait de traverser des temps difficiles, comme en témoigne son *Journal d'un théologien (1946-1956)* (12) ou de rendre compte de moments exceptionnels, comme dans son *Journal du Concile*.

Ce *Journal* se lit comme un roman, mais il n'en a pas moins la rigueur théologique et historique qui caractérisait le grand ecclésiologue du XX^e siècle. C'est un document précieux qui est non seulement en prise directe sur l'événement et décrit l'ambiance du Concile, mais qui, surtout, rend compte des discussions, des réunions... qui ont préparé les grands textes conciliaires et de l'esprit qui a présidé à leur rédaction. Dès l'annonce du Concile, le Père Congar disait : « Proposer cela, ce ne peut être qu'inconscience – et donc quelle catastrophe ! – ou œuvre du Saint-Esprit : dans ce cas tout est possible ! Je crois que c'est le Saint-Esprit » et il le confirme un an plus

(6) *Mon journal du Concile*, t. I, p. 37.

(7) *Ibid.*, p. 47-48.

(8) On en trouve un écho dans son livre : *Pour une Église servante et pauvre*, Paris, Cerf, 1963.

(9) Il le dit lui-même, cf. B. DUPUY, *art. cit.*, p. XXII-XXIII. Pour un tableau récapitulatif, voir : *Mon journal du Concile*, t. II, p. 561-571.

(10) « La "réception" comme réalité ecclésiologique », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 56 (1972), p. 369-403.

(11) Y. CONGAR, *Journal de la guerre 1914-1918*, Paris, Cerf, 1997.

(12) Éd. par É. Fouilloux, Paris, Cerf, 2000.

tard : « Maintenant, je ne le crois plus, je le sais » (13). Ayant rédigé un livre sur l'Esprit Saint (14) et étant l'un de ceux qui ont contribué au renouveau de la pneumatologie, du côté catholique, le Père Congar savait de quoi il parlait.

De plus, il a souligné que le rôle des théologiens était déterminant au Concile. C'est là l'expression même de son expérience. Il n'est pas arrivé au Concile les mains vides, mais il avait déjà une grande pratique de la théologie en général et de l'ecclésiologie en particulier. Il avait préparé le Concile par un long travail antérieur. Mais, il n'en reste pas à son expérience, il va plus loin, la généralise, comme on le voit dans le premier chapitre de *Lumen Gentium*, où il montre que l'Église a sa source dans la Trinité. Il écrit également : « On parle du Concile et de l'après-Concile dont beaucoup se préoccupent. Comment se feront les choses, quelles structures, quelles commissions seront en place ? Comment l'esprit du Concile se gardera-t-il au sommet et même dans les évêchés ? Le Concile a largement été fait par l'apport des théologiens. L'après-Concile ne gardera l'esprit du Concile que s'il assume l'apport des théologiens » (15). Puis, il rappelle que les théologiens « ont très largement fait le Concile, à leur place, avec les évêques. Notre conviction, dit-il, est que l'après-Concile ne demeurera dans la ligne de celui-ci que s'ils sont assumés dans le travail à poursuivre. Il faudra trouver les moyens et, au besoin, les structures nécessaires » (16). La nouvelle orientation par le Concile donnée, dans les différents domaines de l'œcuménisme, de la vie de l'Église, des rapports de l'Église au monde... demande à être poursuivie, précisée.

Finalement, le *Journal du Concile* du Père Congar nous est donné comme une interpellation à continuer sur cette voie ouverte par le Concile Vatican II, en vue d'une réception effective de ce Concile dans l'esprit même de celui qui en a été l'un des acteurs principaux et qui avait choisi cette maxime : « J'en appelle aujourd'hui à l'Église d'hier et à celle de demain » (17), en témoin authentique de la Tradition vivante et de l'ouverture de l'Église au monde.

Marie-Anne VANNIER
Palais Universitaire
67084 STRASBOURG Cedex

(13) Cité par Bernard Dupuy, Préface à *Mon journal du Concile*, p. V.

(14) *Je crois en l'Esprit Saint*, Paris, Cerf, nouvelle édition, 1997.

(15) *Mon journal du Concile*, t. II, p. 465.

(16) *Informations catholiques internationales* du 15 novembre 1965.

(17) Cité par A. Vauchez, *op. cit.*, p. 8.